est grande, on la divise en plusieurs parties, et on exécute en un jour sur chacune un travail complet. Les cultivateurs de ce pays pensent, avec raison, que le fumier perd la plus grande partie de sa valeur lorsqu'il est exposé quelque temps à la pluie et surtout au soleil, et lorsqu'il est employé long-temps avant les semailles. Aussi ensemencent-ils la terre le jour même qu'elle est fumée.

On pourrait, au reste, différer l'ensemencement de quelques jours, pourvu toutefois que l'engrais fût, immédiatement après qu'il est répandu, recouvert de terre, qu'on doit même tasser plus ou moins à l'aide du rouleau : en opérant ainsi, on retiendrait dans le sol la plus grande partie des gaz et des liquides utiles, dont la végétation profiterait ultérieurement; enfin on retarderait la décomposition par l'interposition des substances terreuses. A. PAYEN.

### § III. — De l'engrais produit par le parcage.

Le fumier des bestiaux est employé de deux manières : d'abord mêlé avec la litière de l'étable, puis par le moyen du *parcage des animaux sur le sol,* dans les pays et les saisons où cette pratique a lieu. Elle est principalement usitée pour les moutons, et quoique combattue par de fort habiles agronomes, notamment par M. le vicomte DE MOREL VINDÉ, les fermiers d'un grand nombre de contrées y attachent une haute importance. Ce mode d'engrais, évitant des transports, convient d'abord aux champs éloignés ou d'un abord difficile. Ensuite, s'il est moins abondant que le fumier qu'on pourrait obtenir à l'étable d'un nombre égal de bêtes, il ménage les fourrages et litières, et fait profiter le terrain, non seulement de toutes les déjections solides et liquides, mais encore du suint de la toison dont les molécules terreuses s'imprègnent.

Dans la division des *Animaux domestiques* on fera connaître les modes, les saisons et les diverses particularités du parcage des moutons : ici nous devons seulement noter ses effets comme engrais sur les terres et les récoltes.

Avant de commencer à parquer une pièce de terre, on doit la *labourer deux fois,* afin de la mettre en état de recevoir les urines et la fiente des animaux. — On *proportionne l'étendue du parc,* d'abord au nombre des bêtes, mais aussi en raison de leur taille, de leur nourriture plus ou moins aqueuse, de l'état plus ou moins amendé du sol. — Après le parcage, on *donne un labour* qui ne doit pas renverser la terre entièrement, mais la remuer seulement (Voy. *Labours*). — Le parcage a été employé avec avantage *sur les prairies* naturelles et artificielles; mais il faut qu'elles soient sèches, afin de ne pas exposer les bêtes à laine à la pourriture (cachexie aqueuse). — Bosc dit que c'est une assez bonne méthode que de faire parquer *sur des champs de froment* ensemencés et levés, mais dans les terres légères, auxquelles on ne saurait donner trop de compacité; les moutons mangent les feuilles du froment, et tassent le terrain en l'imprégnant de leur fiente et de leur urine.

*L'engrais du parcage est sensible* pendant 2 années; et le froment qu'on met d'abord, puis la récolte qui lui succède, viennent mieux que s'ils avaient été engraissés par tout autre fumier. Dans les pays de grandes exploitations, comme on ne peut parquer qu'une petite portion des terres chaque année, afin que toutes puissent en profiter successivement, les cultivateurs se gardent bien de mettre le parc 2 fois de suite sur le même champ. — Des observations répétées établissent, en moyenne, que 200 moutons ne peuvent fumer, par le parcage d'un été, plus de 10 arpens de terre de moyenne qualité.

Dans certaines *contrées de l'Angleterre,* d'après HOME, les cultivateurs font des parcs permanens ou bergeries temporaires pour l'été, en élevant des murs de 3 pieds de haut; ces murs sont détruits à la fin de l'automne, et on les répand, ainsi que la terre du sol de ces parcs, sur les champs voisins. On pourrait adopter ce mode pour l'hiver, où le parcage à l'air libre aurait des inconvéniens pour la plupart des races de moutons.

Dans le même pays, on tient, en automne, sur les chaumes, les bœufs à l'engrais dans des parcs où on leur donne chaque jour l'excédant de leur nourriture, comme turneps, betteraves, pommes-de-terre, etc., qu'on répand sur le sol. Lorsqu'ils ont consommé l'herbe du parc, on les conduit dans un autre, et on les remplace dans le premier, d'abord par des vaches, ensuite par des brebis, et enfin par des cochons; de sorte que rien de mangeable n'est perdu et que le terrain est engraissé autant que possible. L'avantage de cette pratique économique est très-grand sur les sols légers, et devrait déterminer à l'employer plus généralement en France.

Dans *une partie de l'Auvergne*, on fait parquer pêle-mêle les chevaux, les ânes, les bœufs, les cochons, les moutons, et on se trouve fort bien de cet usage qu'on pourrait imiter dans beaucoup d'autres localités, principalement celles où les champs sont clos.

C. B. DE M.

### § IV. — Excrémens des oiseaux.

*Fiente des Pigeons.* — Cette sorte de fumier, exempt presque entièrement de paille, offre la déjection presque pure ou mêlée de débris de plumes, très-riches eux-mêmes en substance azotée, dans l'état de division le plus convenable. Conservé et desséché d'ailleurs à l'abri, cet engrais est sans contredit le plus riche parmi ceux qu'on nomme *fumiers;* mais il a beaucoup moins d'action que les engrais pulvérulens obtenus des débris d'animaux.

Les agriculteurs intelligens connaissent les excellens effets de la fiente des pigeons; ils vont au loin en chercher. Dans les grandes fermes du Pas-de-Calais, les pigeonniers sont nombreux et très-peuplés : ils se louent pour un an, ou par bail de plusieurs années, à raison de 100 francs pour la fiente à récolter annuellement de 600 à 650 pigeons. Un colombier de cette importance donne une forte voiture de fiente, qui coûte ainsi 100 francs.

Une voiture de ce fumier peut servir pour féconder 80 ares; par conséquent la